



Assemblée générale

Distr. générale
4 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Points 7 et 139 de l'ordre du jour provisoire*

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

Plan des conférences

Lettre datée du 4 septembre 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Présidente du Comité des conférences

Je vous écris au sujet des dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution [40/243](#) de l'Assemblée générale suivant lesquelles aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée ne peut se réunir au Siège de l'ONU pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. Tout organe subsidiaire qui souhaite se réunir pendant une session ordinaire de l'Assemblée doit soumettre une demande à cette fin par l'intermédiaire du Comité des conférences.

Je vous informe que le Comité des conférences a reçu des demandes du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, du Comité des relations avec le pays hôte, de la Commission du désarmement, du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et de la Commission du développement durable qui souhaiteraient se réunir à New York durant la partie principale de la soixantième-huitième session de l'Assemblée générale.

Ayant examiné attentivement ces demandes et leurs motifs, le Comité des conférences n'y voit pas d'objection, étant entendu qu'il sera pourvu aux besoins des services de conférence de ces réunions pour autant que les ressources soient

* [A/68/150](#).



disponibles et le permettent, les travaux de l'Assemblée et de ses grandes commissions ne devant nullement s'en trouver entravés.

Cela étant, je saurais gré à l'Assemblée générale d'autoriser expressément le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le Comité des relations avec le pays hôte, la Commission du désarmement, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et la Commission du développement durable à se réunir, comme ils en ont fait la demande, et ce aux conditions visées au paragraphe précédent.

La Présidente du Comité des conférences
(*Signé*) Chamithri **Rambukwella**
